

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES – RECTIFICATIF

Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil municipal qu'à l'occasion de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, la commune a confié au Syndicat de Bassin de l'Elorn l'inventaire des zones humides sur l'ensemble du territoire communal.

Cet inventaire a été réalisé dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de l'Elorn (S.A.G.E.) qui prévoit la préservation de la biodiversité et des fonctionnalités liées aux zones humides. Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE de l'Elorn prescrit l'intégration de cet inventaire dans les documents d'urbanisme.

Cet inventaire a fait l'objet d'une démarche participative conformément aux dispositions réglementaires et au cahier des charges validées par la Commission Locale de l'Eau. Ainsi, le comité de suivi de l'étude, constitué de représentants locaux (élus, agriculteurs, référents...), d'associations, des services de l'Etat, a validé l'inventaire des zones humides le 18 juillet 2011 et remis à la Ville le 13 décembre 2011.

Par délibération en date du 30 janvier 2012, le Conseil municipal a approuvé la cartographie établie par le Syndicat de Bassin portant sur 108 hectares (5.6 % de la superficie communale).

Durant les travaux relatifs à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, il est apparu une erreur matérielle sur cette cartographie.

Le Syndicat de Bassin a rectifié cette erreur et a recensé 99 hectares de zones humides effectives sur la commune soit 5.2 % de la superficie communale.

VU l'avis favorable des commissions « Economie - Projets urbains - Foncier » et « Commerce et Artisanat - Urbanisme réglementaire » en date du 13 mars 2017,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur MORRY Yvan, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

PREND ACTE du rectificatif tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal



VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 24 mars 2017

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 27 MARS 2017

Et de la publication, le... 27 MARS 2017

Fait à Landivisiau, le... 24 MARS 2017....

Le Directeur Général des Services,

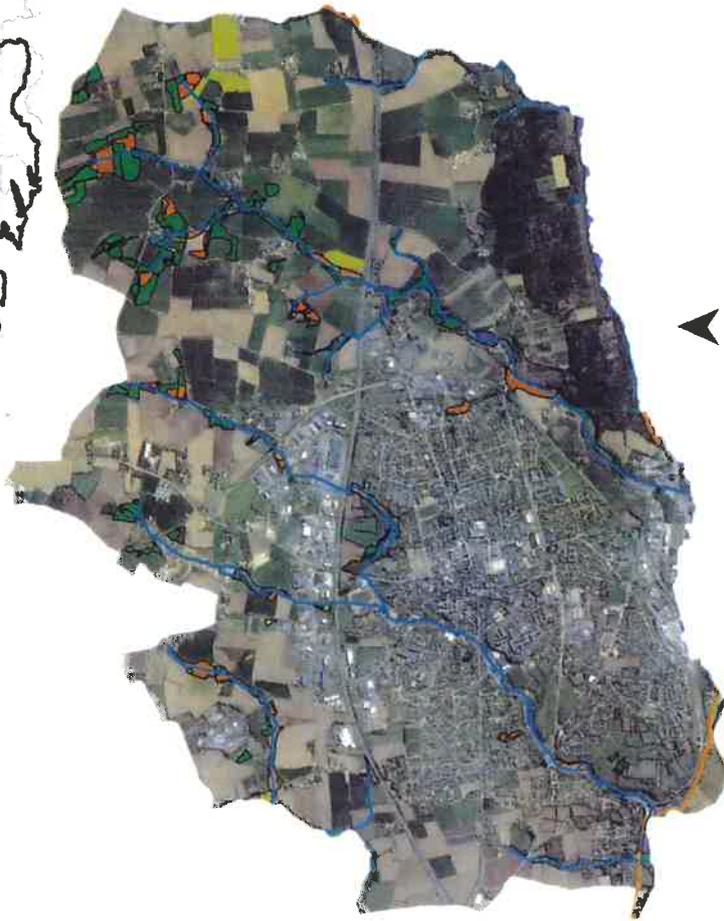
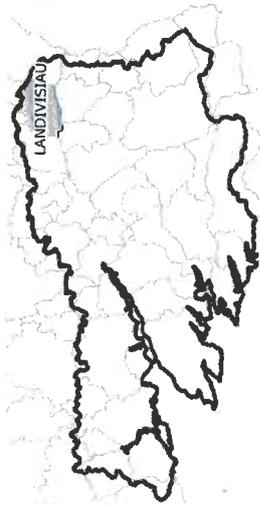
Pascal NANTEL

Cartographie des zones humides :

Maitre d'ouvrage : Syndicat de Bassin de l'Elorn
 Maitre d'oeuvre : TBM (2010)
 Support cartographique de numérisation : BD ortho
 Echelle de numérisation : 1:5000ème

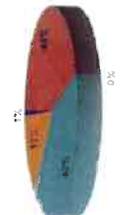
Légende

- Plan d'eau
- Cours d'eau
- Natura 2000
- Les différents types de zones humides:**
 - Prairies humides à joncs
 - Prairies humides abandonnées (megaphorbiales)
 - Bovelements humides
 - Boiselements marécageux
 - complexe de landes humides
 - complexe tourbeux
 - Fiches humides
 - Prairies humides artificielles
 - Cultures en zone humides
 - Plantations monospécifiques (résineux et peupliers)

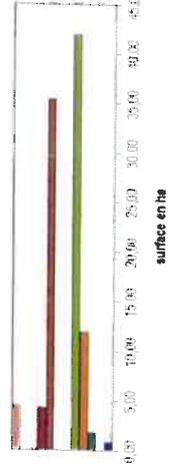


Donnees surfaciques des zones humides :

Repartition des types d'habitats en fonction de leur degré d'ouverture :



Repartition des habitats humides en fonction de leur typologie :



- Prairies humides à joncs
- Prairies humides abandonnées
- Boiselements humides
- Boiselements marécageux
- complexe de landes humides
- complexe tourbeux
- Fiches humides
- Prairies humides artificielles
- Cultures en zone humides
- Plantations monospécifiques (résineux et peupliers)

PROCEDURE DE CONCERTATION:

- Constitution d'un comité de suivi
- Nombre de réunions : 3
- Réunion de lancement (08.04.2010)
- Réunion de pré restitution (10.01.2011)
- Réunion de restitution (18.07.2011)

Mise en consultation de la cartographie un mois en mairie.

VALIDATION :

- Validé par le comité de suivi (18.07.2011)
- Validé par le conseil municipal (30.01.2012)
- Validé par la CLE (26.04.12)

BILAN :

- Surface communale : 1900ha
- Surface de zones potentiellement humides (modélisation) : 302 ha
- Surface de zones humides effectives : 99 ha (soit 5.2 % de la superficie communale)*

* lors de la prise en compte des zones humides dans les documents de planification, la surface totale peut légèrement varier lors de l'utilisation du cadastre en support cartographique.

